

**Présents :** Jean-Emmanuel LEGRY (Vice-président), Francine GUTH (Secrétaire générale), Françoise LAPICQUE, Jean-Marie DEPARDIEU, Marc FRIANT, Germain GIRAULT, Stéphane LAMIRAND, Jean-Claude LIEBON, Franck SCHOUVER, Patrick SOILOT, Hervé VIGOURET, Vincent BLANCHARD, Catherine BARBIER-CARPENTIER, Corentin LAMAZE.

**Invités :** Christophe CHARLIER (CD 52), Nicolas HEY (CD 67)

**Excusés :** Yohan DECLOMESNIL, Cédric JOLY, Eric MATHIS, Corinne STOFFEL

Françoise LAPICQUE remercie les membres présents et présente les excuses de ceux qui n'ont pu se joindre à la réunion.

#### Ordre du jour :

Critérium fédéral

Championnat par équipe : 2<sup>e</sup> forfait d'une équipe

#### 1/ Critérium fédéral

Les statistiques après le 3<sup>ème</sup> tour de critérium sont présentées en termes de nombres d'inscrits (23.8% des licenciés compétition), nombres de participants présents : globalement ce tour montre un taux de 32% d'absents ; pour les divisions régionales, selon les catégories messieurs et les territoires, il est compris entre 12 et 22% ce qui plaide pour une modification des règlements pour la prochaine saison, comme proposé au Bureau suite à la précédente réunion de notre commission. Chez les dames en régionale, le taux de participation / inscriptions est surtout très faible chez les seniores, et le nombre de participantes est globalement peu élevé.

Inscrits	Poussins		Benjamins		Minimes		Cadets		Juniors		Seniors		Vétérans		Total			
	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M+D	
D08-ARDENNES	0	1	5	3	17	4	16	2	15	1	48	2	21	2	122	15	137	419
D10-AUBE	1	0	13	0	16	1	22	1	19	1	25	2	26	0	122	5	127	
D51-MARNE	3	0	9	2	29	4	27	3	31	3	28	4	12	0	139	16	155	
D52-HAUTE-MARNE	2	1	1	1	6	1	4	0	9	0	8	0	13	0	43	3	46	625
D54-MEURTHE ET MOSELLE	7	3	9	7	20	4	50	2	36	5	87	7	63	5	272	33	305	
D55-MEUSE	2	0	3	2	5	0	13	0	13	2	14	1	11	1	61	6	67	
D88-VOSGES	1	0	2	3	13	2	35	2	33	4	64	6	38	4	186	21	207	
D57-MOSELLE	10	1	36	3	44	8	44	9	59	10	57	14	58	0	308	45	353	736
D67-BAS RHIN	0	4	12	4	34	1	41	6	38	7	69	1	37	1	231	24	255	
D68-HAUT RHIN	2	2	7	4	17	1	21	0	22	10	20	0	22	0	111	17	128	
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>97</b>	<b>29</b>	<b>201</b>	<b>26</b>	<b>273</b>	<b>25</b>	<b>275</b>	<b>43</b>	<b>420</b>	<b>37</b>	<b>301</b>	<b>13</b>	<b>1595</b>	<b>185</b>	<b>1780</b>	
non-participants	Poussins		Benjamins		Minimes		Cadets		Juniors		Seniors		Vétérans		Total			
	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M+D	

D08-ARDENNES	0	0	0	0	4	1	1	0	3	0	8	0	3	0	19	1	20	103
D10-AUBE	0	0	4	0	3	1	2	0	2	0	10	0	16	0	37	1	38	
D51-MARNE	0	0	3	0	6	1	6	2	11	1	8	3	4	0	38	7	45	
D52-HAUTE-MARNE	1	1	1	0	1	1	2	0	3	0	7	0	7	0	22	2	24	166
D54-MEURTHE ET MOSELLE	1	1	4	1	7	0	10	1	7	2	19	0	13	2	61	7	68	
D55-MEUSE	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	10	0	11	1	25	1	26	
D88-VOSGES	0	0	0	1	1	1	6	1	7	0	18	2	10	1	42	6	48	
D57-MOSELLE	2	0	9	0	11	3	7	2	14	1	7	5	11	0	61	11	72	165
D67-BAS RHIN	0	4	1	1	2	0	6	1	28	2	12	0	4	0	53	8	61	
D68-HAUT RHIN	1	1	2	1	3	0	4	0	4	0	5	0	11	0	30	2	32	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>39</b>	<b>8</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>82</b>	<b>6</b>	<b>104</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>4</b>	<b>388</b>	<b>46</b>	<b>434</b>	

Un tour d'horizon des règlements départementaux montre que, lorsqu'il y a plusieurs divisions, des montées descentes sont organisées, sauf dans les CD 57 et CD88, et les joueurs non présents descendent à la 2<sup>ème</sup> absence, voire dès la 1<sup>ère</sup> ou si non excusée, sauf en CD88 où le maintien est conservé si la non participation est excusée. Globalement cette analyse montre que le retour des montées/descentes sportives et la descente des absents au tour suivant dans les divisions régionales serait en continuité avec les niveaux départemental et national 2.

Après discussion, les dispositions suivantes pour le critérium messieurs sont actées pour proposition à la prochaine réunion du conseil de ligue :

- Divisions : R1 : 16 joueurs en Seniors, Juniors, Cadets, Minimes ; 12 joueurs en Benjamin par territoire  
R2 : 16 joueurs en Seniors, Juniors, Cadets, Minimes
- Tour 1 : constitution en R2 : montants du tour 4 + 10% nouveaux inscrits dans l'ordre du classement officiel (selon disposition actuelle) + 2 meilleurs classés du territoire + complété selon la somme des points critérium de la saison précédente
- Montées : le premier dans chaque catégorie de D1 en R2 du territoire, et de R2 en R1  
montée possible en catégorie d'âge supérieure dans la division (catégories jeunes)
- Descentes : en fonction des descentes des niveaux supérieurs et des montées  
le dernier d'une catégorie descend obligatoirement
- Repêchages : pour maintenir les nombres de joueurs en fonction des forfaits annoncés jusqu'à mercredi midi, selon le classement des descendants (sauf le dernier)  
puis les deuxièmes de la division inférieure des départements vers la R2 ou des 3 R2 vers la R1, selon leur classement aux points classement
- Forfaits : liste des forfaits justifiés : conforme à la liste du règlement national (article III.313)  
1<sup>er</sup> forfait dans cette liste, annoncé avant mercredi midi : maintien au tour suivant  
1<sup>er</sup> forfait hors liste, annoncé avant mercredi midi : descente  
1<sup>er</sup> forfait hors liste, et annoncé hors délai : descente + amende (sauf certificat médical)  
1<sup>er</sup> forfait non prévenu : défaite par abandon de la première partie, descente + amende  
2<sup>ème</sup> forfait, y compris dans la liste, annoncé avant mercredi midi : descente  
2<sup>ème</sup> forfait hors délai ou non prévenu : amende + exclusion + placement division inférieure en saison suivante  
pendant un tour : 1<sup>ère</sup> partie défaite par abandon

Pour le critérium fédéral féminin, les propositions sont les suivantes :

- . regrouper la R1 féminine avec l'organisation de l'une des R2 ou R1, selon possibilité de salle
- . permettre aux féminines des catégories jeunes jouant en critérium masculin de monter de départementale en R2.

## **2/ Championnat par équipe : 2<sup>e</sup> forfait d'une équipe**

Les faits : Forfait de l'équipe 1 de Revin Hayboise en GE2 poule 2 pour le compte de la journée 2

Contexte : il s'agit du 2<sup>ème</sup> forfait de la saison, motivé par la non-disponibilité de joueurs ; l'équipe 2 est en GE3 poule 2, et le club a 4 autres équipes en départementale du CD08. Lors du 1<sup>er</sup> forfait (en phase 1), le courrier de la commission sportive mentionnait les conséquences d'un 2<sup>ème</sup> forfait lors de la saison pour l'équipe et les équipes de numéro supérieur.

Décisions prises à l'unanimité :

- . l'équipe 1 est forfait général (article II.118.3 : 2 forfaits au cours de la saison) et la pénalité pour forfait est appliquée (montant de l'engagement) ;

- . concernant l'équipe 2 : le joueur Jean Louis LEFLON, qui a joué en équipe 1 en J1 et en équipe 2 en J2, n'est pas qualifié en J2 (article II.112.2) : sa participation est retirée, le score est modifié en 5/9 (1 victoire) et la pénalité pour équipe incomplète est appliquée ;
- . l'équipe 1 est mise hors compétition pour la saison et recommencera la compétition deux divisions en dessous lors de la saison prochaine ; aucune équipe de numéro supérieur ne pourra accéder en GE2 avant 2 saisons ; l'équipe 2 est mise hors compétition pour la phase en cours et descendra d'une division à la fin de la phase (article II.709.3 - Forfait général) ;
- . les équipes des poules 2 de GE2 et de GE3 seront informées de l'arrêt des équipes 1 et 2 de Revin Hayboise jusqu'à la fin de la saison, toutes les rencontres étant comptabilisées en 00/14 – 0/3 pt rencontre
- . ces décisions seront transmises au Comité départemental des Ardennes.

Fin de la réunion à 22h10.

Françoise LAPICQUE

Présidente CSR